



اللجنة الوطنية لمناخ الأعمال

οΧΟοΠ οιοε80 | 8ΙΖΠΣ | +Π80Σ
COMITÉ NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

CNEA

اللجنة الوطنية لمناخ الأعمال

ἠϫἠἠ ἠἠἠἠἠ | ἠἠἠἠἠ | ἠἠἠἠἠ

COMITÉ NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES



SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU L'ASSISTE

Extrait du Message Royal adressé aux participants à la 2ème
Conférence internationale de Marrakech sur la justice, 21 octobre 2019

[..]

Pour améliorer le climat des affaires, Nous avons souligné, à maintes reprises, la nécessité d'établir une vision stratégique centrée sur la mise en place d'un environnement favorable à l'investissement, par l'adoption d'un système juridique moderne, cohérent, intégré dans lequel l'entreprise constitue un levier essentiel du développement socio-économique.

A cet effet, Nous avons donné Nos orientations pour que soit accélérée l'adoption de la nouvelle Charte de l'Investissement, et que soient restructurés les Centres régionaux d'Investissement. A cet égard, il convient de mettre fin aux contraintes que ces établissements rencontrent dans l'exercice de leurs mandat, en leur attribuant les prérogatives nécessaires au plein accomplissement de leur mission.

En outre, Nous avons insisté maintes fois sur la nécessité de simplifier les procédures d'investissement et d'améliorer les programmes d'accompagnement des entreprises, pour faciliter leur accès aux financements et former leurs ressources humaines à accroître la productivité.

[..]

Le Royaume, grâce aux efforts déployés en ce sens, attire aujourd'hui de plus en plus d'investissements et progresse par conséquent dans le classement Doing Business 2019.

Nous formons le souhait que notre pays parvienne à améliorer sa position selon l'Indicateur du climat des affaires, et à intégrer les cinquante pays les mieux classés pour la qualité du climat des affaires qui les caractérise.

[..]



Mot du Chef du gouvernement

Nous sommes convaincus que l'engagement du gouvernement et sa détermination à poursuivre une politique globale et énergique en matière d'amélioration du climat des affaires permettra d'encourager et de faciliter davantage l'acte d'entreprendre au Maroc.

Notre volonté d'être à l'écoute du secteur privé et de l'accompagner par des mesures et des réformes convenues de commun accord avec l'ensemble des parties prenantes devrait permettre d'accroître sa contribution au développement économique de notre pays, et de renforcer son attractivité des investissements étrangers.

Cet engagement gouvernemental et cette volonté de rester à l'écoute du secteur privé devront permettre de renforcer la compétitivité des entreprises nationales et leur positionnement concurrentiel à l'international et, par conséquent, leur capacité à pénétrer des marchés nouveaux.

Notre souhait est de contribuer à faire ériger un nombre de plus en plus important de nos entreprises en acteurs majeurs dans le processus de croissance et du développement de notre pays.

C'est pourquoi nous allons continuer à apporter une attention et un soutien particulier aux très petites, petites et moyennes entreprises, compte tenu de leur rôle en matière de création d'emploi et de développement économique inclusif.

A cet effet, le Comité national de l'environnement des affaires continuera à propulser un ensemble de réformes importantes pour contribuer davantage au développement du secteur privé marocain et à l'amélioration du cadre d'investissement de façon générale.

C'est ainsi que l'un des chantiers les plus importants programmés dans le plan d'action du Comité figure le développement d'une politique nationale pluriannuelle pour améliorer le climat des affaires au Maroc. La conception et le développement de cette politique prendront appui sur une démarche participative et collaborative entre les intervenants des secteurs public et privé.

Cela permettra de répondre aux besoins de l'entrepreneur national et des investisseurs étrangers, d'améliorer encore davantage le climat des affaires et l'accès et la qualité des services publics, et de donner de la visibilité à moyen terme à l'ensemble des opérateurs concernés.

En définitive, le gouvernement que j'ai l'honneur de présider continuera à déployer tous les efforts nécessaires pour réformer en concertation avec les partenaires économiques et sociaux, pour servir l'intérêt de notre pays et pour renforcer sa stabilité et son développement et lui permettre, ainsi, d'accéder au rang de pays émergent, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste.



Dix ans ensemble ...
Pour un meilleur climat des affaires

CNEA

اللجنة الوطنية لمناخ الأعمال

οΧΟοU οοC80 | 8IЖUΣ | +U80Σ

COMITÉ NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Sommaire

CNEA EN QUELQUES MOTS

VALEUR AJOUTÉE CIBLÉE PAR LE CNEA

DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES DU CNEA

PLAN D'ACTION DU CNEA AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE 2019

17

ENQUETE SUR LES PRINCIPALES
CONTRAIINTES AU DEVELOPPEMENT
DU SECTEUR PRIVE

19

ETUDE SUR L'ATTRACTIVITE DU MAROC

21

DÉVELOPPEMENT D'UNE VISION PLURIANNUELLE
DE L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES
AFFAIRES

22

MISE EN PLACE DE PLATEFORMES DIGITALES

24

REFORME DU DROIT DES SURETES MOBILIERES
ET MISE EN PLACE DU REGISTRE NATIONAL
ELECTRONIQUE DES SURETES MOBILIERES (RNESM)

26

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE :
AMENDEMENT DES LOIS SUR LES SA ET LES SARL

28

AMENDEMENT DU REGLEMENT
GENERAL DE CONSTRUCTION (RGC)

29

ETUDE SUR LA DIMENSION
ECONOMIQUE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

30

LA CREATION ET L'ACCOMPAGNEMENT
D'ENTREPRISES PAR VOIE ELECTRONIQUE

32

PLATEFORME TAWTIK.MA

33

RÉSULTATS DU MAROC DANS
LE RAPPORT DOING BUSINESS 2020

39

LE MAROC DANS LES CLASSEMENTS
INTERNATIONAUX





41
**PARTICIPATION AUX RENCONTRES
NATIONALES ET INTERNATIONALES**

43
MISSION D'ÉTUDE AU CANADA SUR LA
GOUVERNANCE DES ENTREPRISES

44
PARTICIPATION DU SECRETARIAT DU CNEA A LA
TROISIEME EDITION DE L'ATELIER TECHNIQUE SUR LE
DOING BUSINESS

45
MISSION D'ÉTUDE EN ALLEMAGNE ET AUX PAYS-BAS
SUR LA GESTION DU CONTROLE DES EXPORTATIONS

46
ATELIER DE PRESENTATION DES AMENDEMENTS DE
LA LOI 20-19 ET LA LOI 21-19

47
ATELIER SUR LA DEMATERIALISATION DES
PROCEDURES COLLECTIVES DANS LE CADRE DE LA
MISE EN PLACE DU TRIBUNAL NUMERIQUE

48
CONFERENCE INTERNATIONALE DE MARRAKECH SUR
LA JUSTICE ET L'INVESTISSEMENT :
DEFIS ET ENJEUX

49
PARTICIPATION A L'UNIVERSITE D'ETE DE LA CGEM

51
ATELIERS REGIONAUX SUR LA MODERNISATION
DES TRIBUNAUX

51
CNEA ET LIENS TISSES AVEC
LE MILIEU ACCADÉMIQUE

52
CERTIFICATION DES MEMBRES
DU SECRETARIAT DU CNEA

CNEA

en quelques mots

RAISON D'ÊTRE

Améliorer le climat des affaires au Maroc

MISSION

Proposer au Gouvernement les mesures susceptibles d'améliorer l'environnement et le cadre juridique des affaires ;
Coordonner la mise en œuvre des projets de réformes ;
Evaluer l'impact des réformes sur les secteurs concernés.

GOVERNANCE

Le CNEA est présidé par le Chef du Gouvernement et regroupe en son sein les départements ministériels, les représentants du secteur privé, ainsi que plusieurs partenaires concernés par le développement du secteur privé et l'amélioration de l'environnement des affaires au Maroc. Les travaux du CNEA sont coordonnés par un Secrétariat permanent et par des comités de pilotage spécifiques aux projets.

Valeur ajoutée ciblée par le CNEA

→ **Plateforme de Dialogue Public-Privé** : Le CNEA offre un espace de dialogue aux différents acteurs des secteurs public et privé pour travailler de concert dans un esprit collaboratif, constructif et efficace.

Cette plateforme de dialogue vise la mise en place et le partage d'une vision commune des réformes et l'identification des chantiers prioritaires pour le développement du secteur privé. Elle se base, dans ce sens, sur le développement d'une écoute active envers les acteurs dudit secteur quant aux différentes contraintes à l'entrepreneuriat liées au droit des affaires, aux procédures administratives et à l'interaction avec l'administration publique.

→ **Catalyseur de réformes** : Au-delà du rôle de facilitateur du dialogue, le CNEA joue un rôle de catalyseur permettant aux projets de réformes d'aboutir rapidement et efficacement. En effet, le processus de réforme est tributaire de plusieurs facteurs qui impactent positivement ou négativement certains chantiers, notamment la multiplicité d'intervenants, le management de projets et

le bon suivi de l'implémentation des projets, ainsi que la mise en place des mécanismes d'arbitrage indispensables pour les faire aboutir en cas de divergences de points de vue.

Ce rôle de catalyseur accompagne l'intégralité du processus de réforme, de l'identification, phase dans laquelle le Comité joue un rôle de veille et d'analyse des opportunités de réformes, jusqu'à l'opérationnalisation et l'étude d'impact.

→ **Promoteur de réformes** : Le CNEA valorise les projets réalisés et les succès accomplis pour promouvoir une dynamique positive et créer de l'émulation. En optant pour une mise en œuvre d'expériences pilotes pour certains projets, le Comité joue un rôle de promoteur de réformes afin de généraliser ces expériences réussies. Il présente et valorise, par ailleurs, les réformes réalisées au Maroc auprès des organisations internationales et des producteurs de rapports internationaux afin d'améliorer l'image et l'attractivité du pays.



• ÉCOUTER

• FACILITER

• DIALOGUER

• AMÉLIORER

Ensemble, pour un meilleur climat des affaires

• COORDONNER

• COMMUNIQUER

• ÉVALUER

Domaines d'intervention prioritaires du **CNEA**



CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE DES AFFAIRES

La réforme du droit des affaires est une priorité stratégique au Maroc visant la modernisation du dispositif juridique et son adaptation aux normes internationales.

Le **CNEA** veille, ainsi, à l'adoption des normes et standards internationaux, à l'amélioration du cadre légal et réglementaire des affaires et à sa mise en oeuvre.

Cela concerne plusieurs domaines, dont notamment l'accès au financement, la gouvernance des entreprises, la gestion des marchés publics et les délais de paiement.

DOMAINES PRIORITAIRES



DÉMATÉRIALISATION ET SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES

La dématérialisation des procédures administratives appliquées aux entreprises constitue une autre priorité du **CNEA** et un levier stratégique pour renforcer la transparence, réduire le nombre et les délais des procédures et permettre à l'entreprise, d'une manière générale, de rester concentrée sur la création de richesses.

Le **CNEA** oeuvre, à travers ses différents plans d'action, pour l'adoption de mesures de simplification concrètes et efficaces destinées à faciliter et à réduire au maximum les interactions entre l'administration et les entreprises.

Cela concerne plusieurs domaines, tels que la création d'entreprise, le paiement des impôts, le transfert de propriété, le commerce international, l'obtention des autorisations.



SYSTÈME DE GUICHETS UNIQUES

La mise en place de guichets uniques permet de regrouper en un seul point, physique ou électronique, toutes les démarches et procédures à mettre en oeuvre.

Le **CNEA**, à travers ce nouveau système, vise à permettre aux entreprises et porteurs de projets d'accéder à une information adaptée, actualisée et pertinente, d'identifier les pièces à produire pour chaque formalité administrative et d'effectuer auprès d'un seul interlocuteur l'ensemble des formalités pouvant concerner plusieurs administrations ou organismes.



PLAN D'ACTION DU CNEA AU TITRE DE L'ANNÉE 2019



AXE 1 : DEVELOPPEMENT D'UNE VISION PLURIANNUELLE POUR L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

1. Développement d'une stratégie pluriannuelle pour l'amélioration de l'environnement des affaires
2. Opérationnalisation des outils d'écoute du secteur privé et de suivi des problématiques de l'environnement des affaires
3. Renforcement de l'attractivité du Maroc à travers le suivi des rapports internationaux relatifs à l'investissement et à l'environnement des affaires

AXE 2 : AMELIORATION DU CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE DES AFFAIRES

4. Adoption du projet de loi relatif aux sûretés mobilières et mise en place du registre national des nantissements
5. Réforme du cadre légal relatif aux sociétés anonymes et aux sociétés à responsabilité limitée
6. Elaboration de la charte des services publics comprenant le principe de l'opposabilité pour les procédures affichées sur le portail «service-public.ma»
7. Amendement du règlement général de construction
8. Préparation des décrets d'application relatifs à la loi 73-17
9. Réalisation d'une étude sur la dimension économique de la commande publique afin de lui permettre d'être un levier de développement économique
10. Développement d'une plateforme électronique pour la publication des textes législatifs et réglementaires du droit des affaires traduits en anglais

AXE 3 : SIMPLIFICATION ET DEMATERIALISATION DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET CREATION DE GUICHETS UNIQUES

11. Modernisation et automatisation des tribunaux de commerce
12. Opérationnalisation et généralisation du système de création d'entreprises en ligne
13. Opérationnalisation et généralisation du portail « businessprocedures.ma » pour l'affichage des procédures applicables à l'entreprise
14. Opérationnalisation de la plateforme électronique TAWTIK relative à la création d'un guichet unique de transfert de propriété
15. Raccordement de l'EACCE au système PORTNET

CNEA



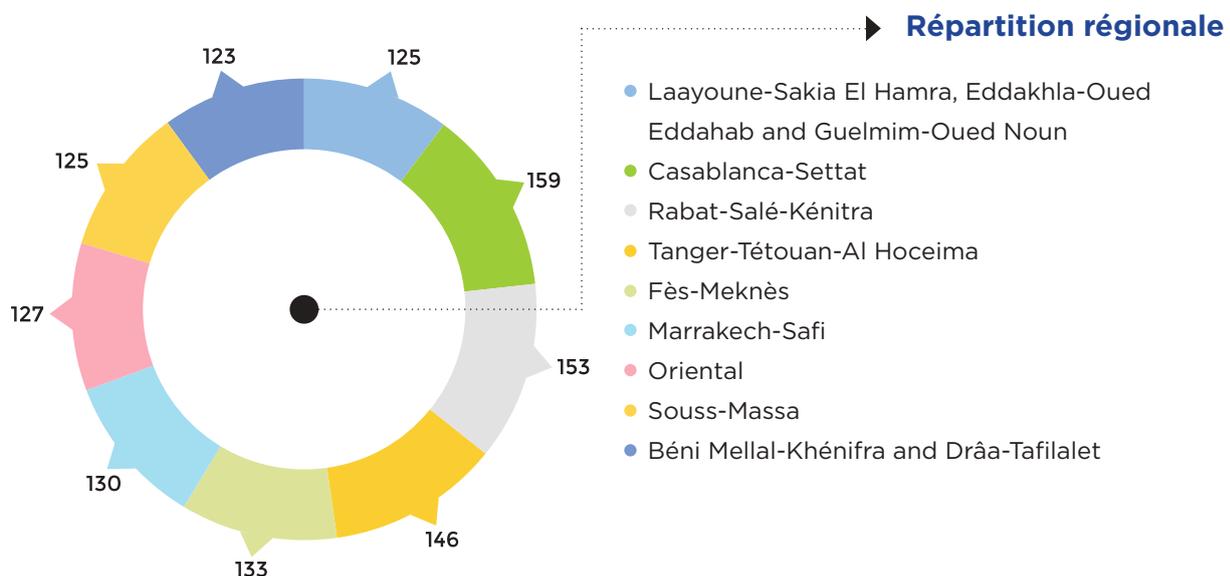
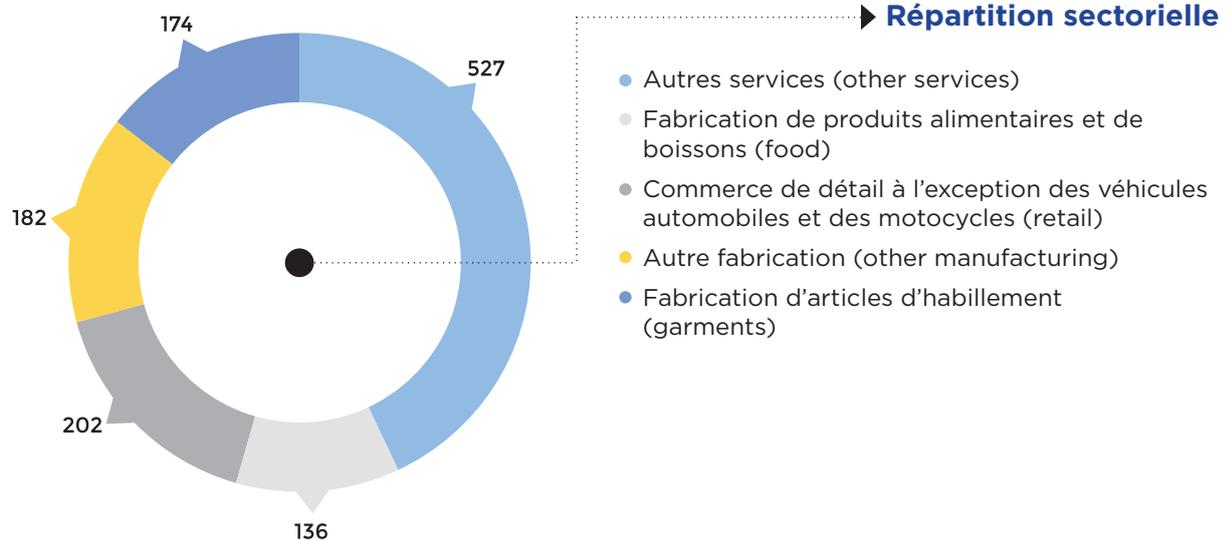
PRINCIPALES RÉALISATIONS DE 2019

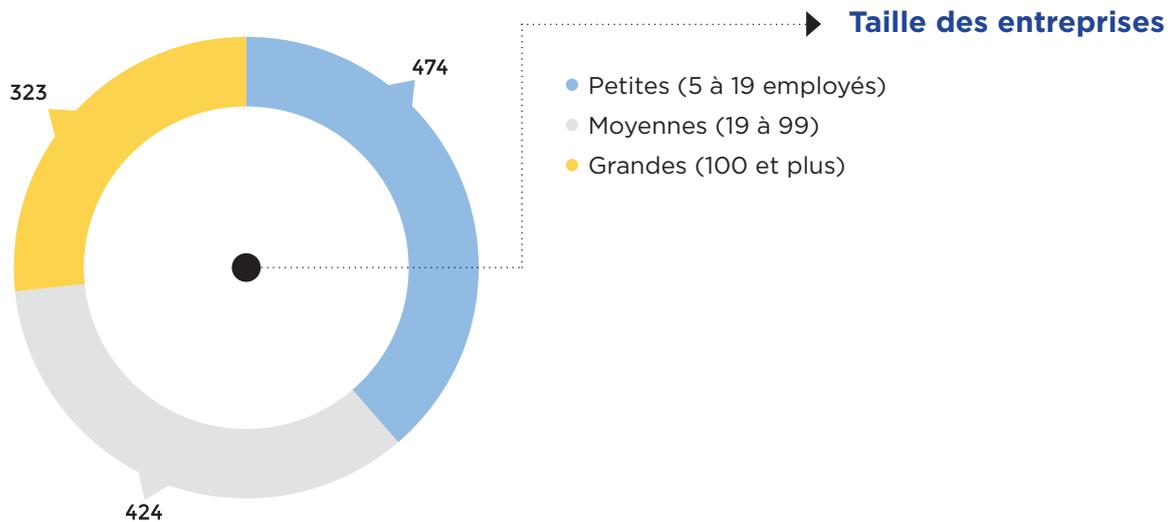


ENQUETE SUR LES PRINCIPALES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

→→ Le développement structuré et continu de la remontée de l'information sur les contraintes du secteur privé au Maroc a constitué un chantier majeur sur lequel le comité s'est penché pendant les deux dernières années. Dans ce cadre, le secrétariat du CNEA, en partenariat avec le Groupe de la Banque

mondiale, ont réalisé une enquête globale et approfondie sur les contraintes du secteur privé, auprès d'un échantillon de 1221 entreprises réparties sur plusieurs secteurs d'activités et sur toutes les régions du Royaume.





Cette enquête a été pilotée par le Secrétariat du **CNEA** et a bénéficié de l'appui et du suivi d'un comité de pilotage composé des Départements et des institutions suivants: le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie verte et numérique, le Haut-Commissariat au Plan (HCP), Bank Al-Maghrib (BAM) et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM).

La conception de cette enquête a capitalisé sur la majorité des travaux de même nature conduits auparavant par les institutions nationales et certains organismes internationaux.

La mise en œuvre de l'enquête a bénéficié également de l'expertise de la Banque mondiale en la matière à travers l'implication directe du département de recherche de cette institution.

Les résultats de cette enquête, qui seront disponibles le mois de mars 2020, constitueront un intrant important pour l'élaboration de la vision à moyen terme pour l'amélioration de l'environnement des affaires au Maroc. Le questionnaire relatif à ladite enquête comprend plus de 300 questions et couvre des modules liés aux caractéristiques des entreprises, à la qualité d'accès aux infrastructures et aux services, aux conditions de ventes et d'approvisionnement, au niveau de la concurrence, à l'utilisation de l'innovation, aux capacités de production, à l'accès au foncier et au permis de construire. Le questionnaire couvre également des questions relatives à l'accès au financement, à la relation entre les entreprises et l'administration, à l'emploi et au marché du travail, à l'environnement des affaires et à la productivité de l'entreprise. →→→

ÉTUDE SUR L'ATTRACTIVITÉ DU MAROC

→→→ Le **CNEA** mène depuis sa création une expérience pilote de veille et de suivi du rapport Doing Business, publié annuellement depuis 2003 par le Groupe de la Banque mondiale, en s'appuyant sur une démarche collaborative de diagnostic des forces et des insuffisances du Maroc sur les différentes étapes du cycle de vie de l'entreprise couvertes par ce rapport. Ce diagnostic permet une meilleure identification des réformes en s'inspirant des bonnes pratiques à l'international et une facilitation de la mise en place et de l'opérationnalisation de ces réformes. En effet, l'implémentation et la mise en œuvre opérationnelle de ces réformes ont permis au Maroc d'améliorer son classement dans ce rapport.

Au-delà du rapport Doing Business, plusieurs dizaines de **rapports internationaux** ont été recensés jusqu'à présent par le comité. Ces rapports évaluent les performances des pays dans plusieurs domaines comme la qualité de vie, le tourisme, l'attraction des investissements, le commerce international, le capital humain, l'accès au financement, l'entrepreneuriat, etc. Bien que ces rapports ne jouissent pas de la même notoriété, ils constituent une manne d'information qu'il convient d'exploiter de la meilleure façon possible et une base très importante des bonnes pratiques et des initiatives de réformes à l'international.

En vue de capitaliser sur cette expérience qui a permis au Maroc d'améliorer son classement de 75 places en 10 ans, passant du 128ème au

53ème rang en 2019 dans le Doing Business, et de pouvoir mieux cibler les classements internationaux parmi les plus réputés dans le monde des affaires, le Secrétariat du CNEA a lancé dans le cadre de son plan d'action du Comité au titre de 2019 une étude de benchmark sur le renforcement de l'attractivité du Maroc à l'international. Cette étude devrait, in fine, éclairer le CNEA sur les rapports et classements clés et prioritaires ayant une influence sur l'attractivité du Maroc des investissements étrangers. Ces rapports doivent être suivis et analysés en profondeur et ce, en collaboration avec les parties prenantes concernées.

A cet effet, ladite étude s'appuie essentiellement sur un benchmark des bonnes pratiques aux niveaux national et international en matière de renforcement de l'attractivité du pays, et sur l'expérience et suggestions des acteurs nationaux clés, tout en prenant en considération les atouts et les spécificités du Royaume par rapport à des secteurs stratégiques.

Les premiers résultats de l'étude montrent que plusieurs pays accordent un intérêt particulier au renforcement de leur attractivité des investissements au point d'y consacrer des stratégies dédiées visant principalement la promotion des investissements, la communication sur les opportunités d'affaires, le lancement d'une image de marque-pays, etc.

Il est à noter que l'attraction des investissements étrangers dépend de plusieurs facteurs comme la taille et le potentiel du marché, les infrastructures, la stabilité macroéconomique, la stabilité politique, les incitations fiscales, et les accords commerciaux.

La veille informationnelle et stratégique à travers le suivi des rapports et classements internationaux en est aussi un maillon important et indispensable. En effet, le classement d'un pays et son positionnement régional et par rapport à ses concurrents ont une influence sur les perceptions des investisseurs et leurs choix futurs d'investir, ainsi que sur les décisions des organisations internationales, des agences de notation et des fonds de développement.

Il a été également révélé par l'étude qu'il existe plusieurs initiatives et bonnes pratiques menées par des pays reconnus pour leur dynamisme en termes d'attractivité des investissements étrangers comme la France, les Emirats Arabes Unis, la Turquie, le Rwanda ou l'Inde.

Parmi ces initiatives, il convient de citer :

- La mise en place d'une stratégie dédiée à la promotion du pays, de ses territoires, entreprises et talents, en plus de l'animation des réseaux d'influence sur le plan économique et à l'international ;

- L'organisation de rencontres périodiques avec des chefs de grandes entreprises et de multinationales installées au pays pour un échange sur la situation économique, les contraintes rencontrées, les réformes réalisées et projetées, et les suggestions d'amélioration de l'environnement des affaires ;

- L'adoption d'une stratégie de communication unifiée pour des messages cohérents et ciblés auprès des entreprises et des investisseurs sur les réformes et initiatives entreprises ou prévues ;

- La publication d'un tableau de bord sur l'état de la compétitivité du pays sur la base des indicateurs et classements suivis.

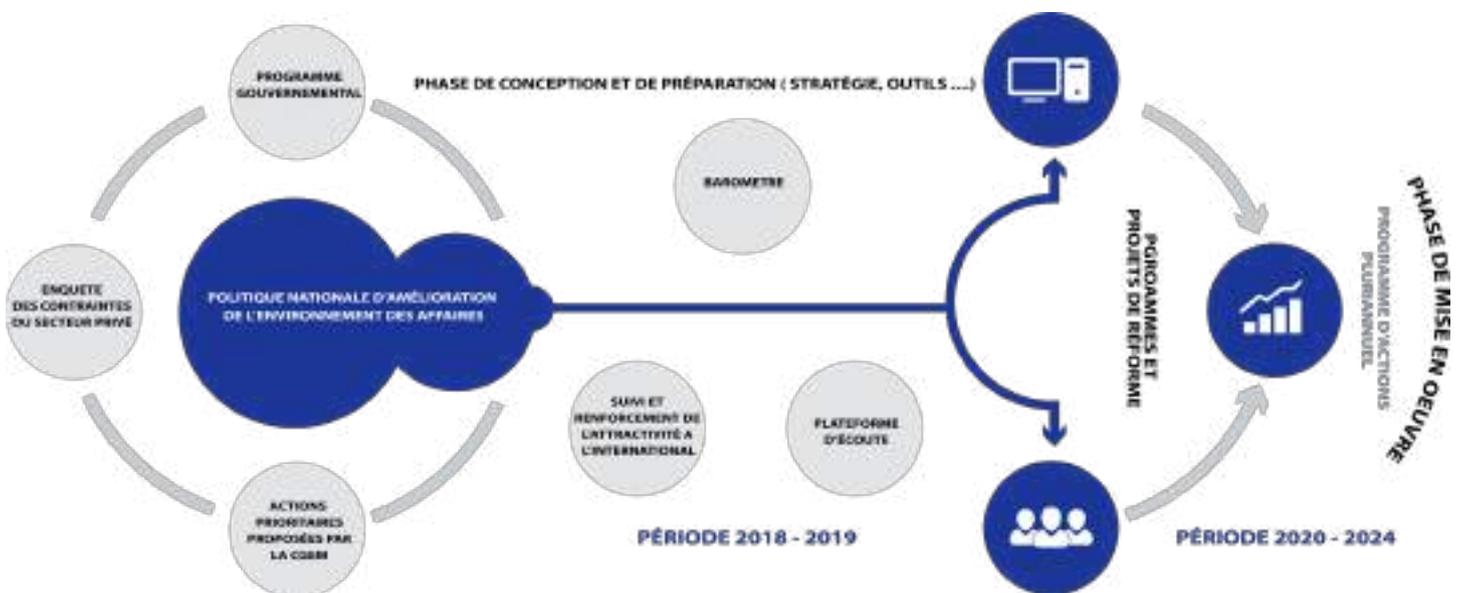
Enfin, les résultats de ladite étude devraient permettre au CNEA d'adopter un cadre stratégique et méthodologique qui permettra de prioriser les thématiques et les classements internationaux à suivre, et d'établir les modalités d'analyse et de collaboration avec les parties prenantes concernées dont la finalité est de pouvoir améliorer l'image du Maroc et son attractivité à l'international. →→→

DÉVELOPPEMENT D'UNE VISION PLURIANNUELLE D'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

→→ Dans le cadre du plan d'action de l'année 2019, le comité a décidé de développer une vision pluriannuelle pour l'amélioration de l'environnement des affaires.

Cette politique nationale à moyen terme, se basera à la fois sur un diagnostic de la situation actuelle des contraintes du secteur privé ainsi que sur une étude des bonnes pratiques

internationales en matière du climat des affaires. Elle doit permettre, ainsi, d'enrichir et d'améliorer l'efficacité du processus actuel d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des plans d'action annuels du CNEA, tout en offrant aux opérateurs du secteur privé une visibilité à moyen terme sur les réformes prioritaires du climat des affaires au Maroc.



Il est important de rappeler que Sa Majesté le Roi a souligné dans le message royal adressé aux participants à la 2ème Conférence internationale de Marrakech sur la justice en Octobre 2019, l'importance de disposer d'une vision stratégique pour un climat des affaires propice :

« Pour améliorer le climat des affaires, Nous avons souligné, à maintes reprises, la nécessité d'établir une vision stratégique centrée sur la mise en place d'un environnement favorable à l'investissement, par l'adoption d'un système juridique moderne, cohérent, intégré dans lequel l'entreprise constitue un levier essentiel du développement socio-économique » (Extrait du message royal).

Dans ce sens, un cabinet international a été mandaté, avec l'appui de la coopération allemande internationale (GIZ), pour

accompagner le CNEA dans le développement d'une politique nationale pluriannuelle visant l'amélioration du climat des affaires. Le lancement officiel des travaux d'élaboration de ladite politique nationale et du programme d'action pluriannuel est prévu pour le mois de Mars 2020 et ce, dans le cadre d'un comité de pilotage qui sera constitué à cet effet et qui comprendra les principaux acteurs des secteurs public et privé concernés par l'amélioration de l'environnement des affaires.

Cette politique globale, qui devra être achevée en octobre 2020, déterminera les axes prioritaires d'amélioration de l'environnement des affaires avec une déclinaison en projets sur plusieurs années, et sera accompagnée d'un mécanisme opérationnel d'implémentation, de suivi et d'évaluation.

MISE EN PLACE DE PLATEFORMES DIGITALES

→→→ Afin de garantir l'efficacité des actions entreprises, le Secrétariat du CNEA a développé des plateformes électroniques innovantes pour concevoir, implémenter, suivre et évaluer les projets de réformes.

Ces plateformes digitales permettront d'impliquer davantage l'ensemble des parties prenantes concernées par l'amélioration du climat des affaires et ce, dans le cadre d'un processus concerté et collaboratif de co-création des réformes. Ces plateformes digitales devraient accompagner toutes les phases de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale d'amélioration de l'environnement des affaires que le CNEA compte mettre en place d'ici la fin de l'année 2020.

Ces plateformes couvrent tout le cycle allant de l'identification des contraintes du secteur privé jusqu'à l'évaluation d'impact des réformes engagées sur l'entreprise.

→ 1) Plateforme « Business Dialogue » :

C'est une plateforme de dialogue public-privé en ligne, accessible à tous les entrepreneurs et porteurs de projets, qui permettra de :

- Faciliter davantage l'identification des besoins des entreprises en matière d'amélioration de l'environnement des affaires
- Débattre autour des thématiques qui préoccupent les entreprises ;
- Apporter des clarifications, des solutions et des réponses précises aux questions des entreprises relatives à l'environnement des affaires.

2) Plateforme « Business Survey »

Cette plateforme est un outil informationnel sur les résultats de l'enquête structurelle des contraintes au développement du secteur privé.

Elle mettra à la disposition du grand public une analyse détaillée sur les résultats de cette enquête et de pouvoir catégoriser ces résultats par région, secteur d'activité et taille d'entreprise.

→ 3) Plateforme « Business International Rankings »

Cette plateforme est un outil électronique d'aide au suivi des classements des pays dans les rapports produits par les organismes internationaux. Elle permet la documentation des rapports internationaux, l'identification des forces du Maroc et des opportunités d'amélioration à travers des analyses comparatives, le benchmark des performances avec un groupe de pays de référence, ainsi que l'identification et la priorisation des mesures d'amélioration du climat des affaires, en s'inspirant des meilleures pratiques à l'international.

Elle constitue également une banque d'information basée sur des indicateurs internationaux, dont la valeur ajoutée réside dans la richesse des données pouvant être stockées et exploitées permettant, in fine, de faciliter la prise de décision.

→ 4) Plateforme « Business Delivery »

Il s'agit d'une plateforme collaborative pour le suivi et le management des projets de réformes.

→→→



Elle a pour but de doter les chefs de projets d'un outil informatique puissant et performant pour la gestion et le suivi des projets et programmes de réformes selon les meilleurs standards internationaux.

Cette plateforme électronique permet de faciliter et de renforcer la collaboration, la communication et l'échange au sein des équipes-projets d'une part, et entre ces équipes et le secrétariat du CNEA, d'autre part.

Elle offre des fonctionnalités essentielles de management de projets (gestion des activités, analyse des risques, gestion des problèmes, arbitrage, ...) dans chaque phase du cycle de vie d'un projet et ce, d'une manière simple, facile et ergonomique. Elle fournit aussi des tableaux de bord en temps réel pour le suivi et le pilotage des réformes entreprises.

→ 5) Plateforme « Business Procedures »

C'est un portail informationnel national qui a pour objectif de documenter et d'afficher en ligne et en trois langues (arabe, français et anglais) les procédures administratives appliquées à l'entreprise selon le parcours de l'utilisateur. Il vise également à simplifier et à harmoniser les procédures et à les rendre opposables à l'administration.

Cet outil innovant basé sur le système « e-regulations » de la CNUCED, permet une transparence totale des procédures documentées, une simplification continue de ces procédures tout en offrant la possibilité d'accomplir certains services entièrement en ligne.

La plateforme permet également la comparaison régionale et internationale à travers un système de comparaison entre

régions et l'identification des mesures favorisant l'harmonisation et la simplification des procédures dans l'ensemble des régions du Royaume.

→ 6) Plateforme « Business Regulations »

C'est un portail électronique pour la publication des principaux textes législatifs et réglementaires liés au droit des affaires en langue anglaise afin de rendre l'information juridique plus accessible à la communauté internationale, et plus particulièrement aux investisseurs étrangers et aux organisations internationales. Ce portail sera élargie progressivement à l'ensemble des textes liés au droit des affaires qui permettraient une compréhension globale de l'environnement juridique de l'entreprise au Maroc.

→ 7) Plateforme « Business Barometer »

Ce baromètre est un outil statistique en ligne permettant de mesurer la perception des entreprises quant à l'évolution du climat des affaires au Maroc et ce, selon une fréquence annuelle tout en se basant sur une approche bien définie, donnant lieu à une évaluation d'un ensemble d'indicateurs précis de l'entreprise marocaine.

L'intérêt pour le comité est que les résultats du baromètre permettront d'éclairer les opérateurs économiques sur la conjoncture du milieu des affaires au Maroc, d'ajuster les actions de réformes entreprises par le CNEA et d'inscrire éventuellement des projets de réformes dans les plans d'action du comité. Cet outil assurera aussi la fonction d'évaluation post-réforme et sera un des outils de prise de décision pour le CNEA.



REFORME DU DROIT DES SURETES MOBILIERES ET MISE EN PLACE DU REGISTRE NATIONAL ELECTRONIQUE DES SURETES MOBILIERES (RNESM)

→→→ Dans le cadre des efforts entrepris par le Maroc pour l'amélioration du climat des affaires, la réforme du droit des sûretés mobilières a été inscrite en tant qu'action prioritaire dans le plan d'action du CNEA pour l'année 2019. Ce projet a été piloté conjointement par le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

L'aboutissement de la nouvelle loi 21.18 relative aux sûretés mobilières et son décret d'application portant création du RNESM publiés au Bulletin Officiel du 22 avril 2019 et du 21 novembre 2019 respectivement, marque un nouveau jalon dans le processus de modernisation et de développement de l'arsenal juridique régissant le droit des affaires au Maroc.

L'implémentation de cette réforme à travers la mise en service effective du RNESM le 02 mars 2020 constitue un grand pas vers un meilleur accès des entreprises aux financements, particulièrement les TPME, et s'inscrit dans la lignée des Hautes Orientations Royales formulées dans le Discours du Souverain à l'occasion de l'ouverture de la session d'automne du Parlement en Octobre 2019. Menée dans le cadre d'une concertation entre le secteur public et privé et selon les normes internationales, cette réforme permet au Maroc de disposer aujourd'hui d'un cadre juridique intégré régissant le droit des sûretés mobilières en intégrant des dispositions modifiant, complétant ou abrogeant celles

du Dahir formant Code des obligations et des contrats et de la loi 15.95 formant Code de commerce. Les objectifs de cette réforme peuvent se résumer comme suit :

- Faciliter l'accès des entreprises au financement à travers un régime juridique moderne permettant d'utiliser les actifs mobiliers corporels et incorporels tels que les équipements, les machines, les véhicules, les stocks, les produits agricoles, les créances, la propriété intellectuelle au titre de garantie pour l'obtention d'un financement bancaire, notamment pour les TPME ;
- Renforcer les principes et les règles de transparence dans les transactions portant sur les sûretés mobilières ;
- Consolider la liberté contractuelle en matière de sûretés mobilières et assurer la sécurité juridique contractuelle ;
- Hisser notre corpus juridique en la matière aux normes et standards internationaux et améliorer sensiblement notre classement du Maroc dans l'indicateur «Obtention de Prêts» du rapport Doing Business de la Banque Mondiale qui ne cesse de niveler notre pays vers le bas.

→→→



→→→ **Les principaux apports de cette réforme sont multiples. On peut en citer ce qui suit :**

- Faciliter la constitution des sûretés mobilières et en particulier les nantissements, en simplifiant les procédures qui leur sont applicables, en prescrivant leur opposabilité, en réduisant leurs délais et en préservant les droits des parties ;
- Élargir l'étendue des sûretés mobilières, notamment en édictant des règles propres aux nantissements, en prévoyant la clause de réserve de propriété à titre de garantie et en instituant d'autres types de nantissements en particulier le nantissement des comptes-titres, le nantissement des comptes bancaires et le nantissement de créances ;
- Établir des règles de publicité des différents types de sûretés mobilières et des opérations assimilées dans le RNESM ;
- Renforcer les sûretés mobilières au profit des créanciers gagistes ou nantis, en consolidant leur représentation à travers la création et l'organisation de la mission d'agent des sûretés et la fixation de son étendue par voie contractuelle ;
- Élargir les modes de réalisation des sûretés en permettant que la propriété du bien gagé ou nanti soit acquise au créancier par voie de justice ou par voie conventionnelle ou que ledit bien soit vendu de gré-à-gré.

Par ailleurs, et en vue d'assurer une meilleure implémentation de cette importante réforme, un plan d'accompagnement a été mis en place ayant trait à :

- L'organisation de plusieurs ateliers de formation sur l'utilisation du registre électronique au profit des représentants des institutions financières, des avocats d'affaires et des notaires (plus de 200 participants). Ces formations ont permis de présenter aux utilisateurs finaux l'apport de cette réforme, les nouvelles dispositions juridiques en relation avec le registre électronique des sûretés mobilières et de faire une démonstration de la plateforme électronique relative au registre ainsi que de toutes les opérations à effectuer dessus ;
- La communication et la sensibilisation au profit des utilisateurs et du grand public et ce, afin de favoriser l'appropriation et la vulgarisation de cette réforme, notamment à travers l'élaboration d'un guide d'utilisation du registre ainsi que la production d'une capsule vidéo présentant le registre et ses différentes fonctionnalités.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE : AMENDEMENT DES LOIS SUR LES SA ET LES SARL

→→→ Le Maroc a entrepris ces dernières années plusieurs réformes visant la modernisation de l'environnement juridique des sociétés. Ces réformes sont de nature à contribuer à la relance de l'investissement, la création d'emplois et l'amélioration de l'environnement des affaires au Maroc.

Néanmoins, l'environnement des affaires, tant national que mondial, change et évolue rapidement, nécessitant ainsi des mises à jour régulières de notre cadre juridique des affaires afin de répondre aux préoccupations liées à la croissance de l'économie nationale et permettre de demeurer attractif dans un contexte de concurrence exacerbée au niveau régional et mondial.

C'est ainsi que le CNEA a inscrit dans son plan d'action au titre de l'année 2019, un projet de réforme de la loi sur la Société anonyme (SA) et la loi sur la Société à responsabilité limitée (SARL). Ce projet a été piloté par le Ministère de l'industrie, du commerce, de l'économie verte et numérique.

Les amendements apportés aux lois sur la SA et la SARL ont visé notamment le renforcement des principes de bonne gouvernance, de responsabilité et de transparence, avec comme finalité la protection des investisseurs et l'amélioration du classement du Maroc dans les rapports des instances internationales.

Ces deux textes, publiés dans le Bulletin officiel n° 6773 du 29 avril 2019, ont été élaborés par référence aux meilleurs standards internationaux en la matière et dans le cadre d'une approche participative et consensuelle entre les parties prenantes concernées, à savoir le Ministère de l'industrie, du commerce, de l'économie verte et numérique, le Secrétariat général du gouvernement, le Ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration, l'Autorité marocaine des marchés de capitaux, Bank-Al Maghrib et le secrétariat du CNEA.

Les amendements de la loi sur la SA ont porté essentiellement sur les aspects liés à :

La gouvernance et la transparence

- Les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de recruter des administrateurs indépendants pour siéger au sein de leurs organes de gouvernance ;
- Les autres sociétés autres que celles sus indiquées ont la possibilité de désigner, elles aussi, des administrateurs indépendants (optionnel), à condition de se conformer aux critères définis dans la loi ;
- La soumission de la cession de plus de 50% des actifs de la société, durant une période de 12 mois, à l'autorisation préalable de l'assemblée générale ;

→→→

→ La divulgation dans le rapport de gestion, des mandats des administrateurs dans d'autres conseils d'administration ou de surveillance ainsi que leurs emplois ou fonctions principales.

La responsabilité et l'intérêt de la société

→ Extension du champ d'application en responsabilité des fautes commises aux membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, envers la société au titre des actes pris en dehors de l'intérêt de la société ;

→ Exigence du remboursement des bénéfices dégagés par les administrateurs suite aux transactions effectuées en violation des dispositions de la loi sur les SA ;

→ Possibilité de prononcer à l'encontre de ces administrateurs, l'interdiction de diriger, gérer, administrer, représenter ou contrôler, directement ou indirectement, toute société pendant une période de 12 mois.

Par ailleurs, les principaux apports de l'amendement de la loi sur la SARL, concernent les aspects suivants :

→ Possibilité pour les associés minoritaires de demander la réunion d'une assemblée générale (associés détenant, le 1/10 au lieu du 1/4 des parts sociales) ;

→ Possibilité pour les associés minoritaires de proposer l'inscription d'un ou de plusieurs projets de résolution à l'ordre du jour de

l'assemblée générale (associés représentant au moins 5% du capital social) ;

→ Soumission de la cession de plus de 50% des actifs de la société pendant une durée de 12 mois, à la décision des associés représentant au moins les 3/4 du capital social, sur la base d'un rapport établi par le gérant ;

→ Fixation, par l'assemblée générale ou, à défaut, par le gérant, des modalités de mise en paiement des dividendes qui doit avoir lieu dans un délai maximum de 9 mois après la clôture de l'exercice.

AMENDEMENT DU REGLEMENT GENERAL DE CONSTRUCTION (RGC)

En s'inscrivant dans une dynamique d'amélioration continue, la refonte du système de délivrance des autorisations d'urbanisme est considérée comme une priorité du comité afin d'accompagner les efforts menés en matière d'amélioration de l'environnement des affaires, de promotion de l'investissement et de simplification des procédures administratives. C'est ainsi que le décret 2.18.577 approuvant le nouveau RGC a été publié le 12 juin 2019. Les apports dudit décret se résument comme suit :

- La fixation de la forme et des conditions de délivrance des nouvelles autorisations prévues dans le cadre de la loi 12-66 relative au contrôle et répression des infractions en matière d'urbanisme et de construction ;
- Le renforcement des rôles des professionnels en se limitant aux certificats délivrés par eux au lieu des avis émis par un certain nombre de services intervenant dans l'étude des demandes d'autorisations. Il s'agit par exemple des services de la direction générale de la protection civile et des organismes chargés de la gestion des réseaux divers ;
- La révision d'un certain nombre de mesures dans le but de simplifier davantage les procédures et de respecter les délais. Il s'agit par exemple de charger l'architecte concepteur du projet de déterminer les frais, ainsi que les rémunérations pour services rendus au profit de l'ensemble des intervenants dans le processus de délivrance des autorisations ;
- La révision de la liste des projets intégrés dans les procédures des grands et petits projets en vue de réduire les délais d'instructions selon la nature et la taille des projets ;
- La simplification de l'accès à l'information et du suivi de l'état d'avancement des dossiers de demande des autorisations et l'amélioration du niveau de coordination entre les différents intervenants ;
- La mise en place du principe de bonne gouvernance à travers une représentation qualifiée pour la prise de décisions au niveau des commissions d'instruction, la formulation des remarques limitées au domaine de compétence de chaque intervenant et ce, en vue d'éviter les remarques en cascades ;
- L'encouragement de la dématérialisation des procédures relatives aux autorisations d'urbanisme et la mise en place des plateformes permettant aux pétitionnaires de suivre l'état d'avancement de leurs projets, et à l'administration de mettre en place des indicateurs de suivi lui permettant de surveiller l'efficacité des procédures et de relever les dysfonctionnements qui pourraient entraver la bonne marche des procédures d'instruction et de délivrance des autorisations ainsi que le non-respect des délais.

ÉTUDE SUR LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

→→→ Cette étude inscrite au plan d'action du CNEA de 2019, est pilotée par le Ministère de l'Economie des Finances et de la réforme de l'administration (Trésorerie Générale du Royaume). Les objectifs principaux de l'étude lancée, avec le soutien de la GIZ, se présentent comme suit:

- Mesurer l'impact de la commande publique sur le développement économique du pays ;
- Identifier les limites, les dysfonctionnements et les écarts éventuels de la dimension économique de la commande publique au Maroc ;
- Proposer, sur la base des conclusions de l'étude, les réformes et les mesures d'accompagnements nécessaires afin de faire de la commande publique un levier au service de l'économie nationale.

L'étude comprend deux phases. La première concerne la réalisation d'un diagnostic global de l'impact de la commande publique en se basant à la fois sur une analyse économique des chiffres de la commande publique sur les dix dernières années et sur une enquête auprès des différents acteurs de la commande publique. Quant à la seconde, elle est dédiée aux mesures de réformes susceptibles d'accroître significativement l'impact économique de cette commande.

Le rapport de la première phase a fait ressortir certaines conclusions dont notamment :

- Une commande publique au service du développement territorial mais restant, en grande partie, le fait d'acteurs de niveau national ;
- Une affectation importante vers les infrastructures ;
- Un cadre de référence de la commande publique en évolution notable pour prendre en compte la dimension économique ;
- Des acheteurs publics avec une diversité de statuts et de capacités ;
- Des entreprises titulaires très concentrées sur l'axe de Rabat - Casablanca ;
- Des rigidités persistantes qui limitent l'efficacité des réformes ;
- Une dématérialisation avancée et prometteuse.

La seconde et dernière phase de l'étude sera finalisée le mois d'avril 2020 et débouchera sur des recommandations qui devraient être implémentées en concertation avec les différentes parties prenantes.

LA CREATION ET L'ACCOMPAGNEMENT D'ENTREPRISES PAR VOIE ELECTRONIQUE

Piloté par l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC), le projet de création et d'accompagnement d'entreprises par voie électronique a connu une grande avancée sur les plans juridique et technique avant son opérationnalisation prévue pour l'année 2020.

En effet, sur le plan juridique, le dahir portant promulgation de la loi n° 88-17 relative à la création par voie électronique des entreprises et leur accompagnement a été publié au Bulletin Officiel n°6745 du 21 Janvier 2019. Cette loi entre en vigueur une fois les textes d'application publiés, et prévoit la mise en place d'une plateforme électronique où seront connectées toutes les parties prenantes concernées par la création de l'entreprise.

Pour ce qui est des textes réglementaires pour l'application de la loi n° 88-17, un comité ad-hoc, composé des parties prenantes concernées, a travaillé depuis juillet 2019 sur l'élaboration des décrets relatifs aux modalités pratiques de création et d'accompagnement des entreprises par voie électronique, la gestion opérationnelle du registre électronique du commerce et la gouvernance de la gestion de la plateforme. Ces textes ont été finalisés et mis dans le circuit officiel d'approbation.

Par ailleurs, la loi n° 88-17 a également prévu la mise en place d'une commission pour assurer le suivi des opérations de création et d'accompagnement d'entreprises par voie électronique, coordonner les actions

des différentes administrations concernées, évaluer le fonctionnement de la plateforme et formuler toute proposition à même d'améliorer la qualité des services rendus via la plateforme électronique. Cette commission sera présidée par l'autorité gouvernementale chargée de l'industrie, et du commerce et sera composée des représentants des administrations concernées par la création d'entreprises, de l'OMPIC, de l'AMDIE, de l'ADD, de l'ANPME, de la CNSS et de l'organisation professionnelle des employeurs la plus représentative.

Outre la loi n° 88-17 susmentionnée, deux autres lois ont été adoptées et publiées au Bulletin officiel, à savoir :

- La loi n°87-17 modifiant et complétant la loi n°13-99, portant création de l'OMPIC, qui donne à ce dernier le pouvoir et lui confie la gestion au profit de l'État de la plateforme électronique de création et d'accompagnement d'entreprises par voie électronique, ainsi que la tenue et l'exploitation de la base de données et la garantie de son utilisation ;
- La loi n° 89-17 modifiant et complétant la loi n°15-95 formant code de commerce qui a notamment introduit le registre électronique de commerce à travers lequel seront tenus les registres locaux et central, et qui sera consultable via la plateforme.

S'agissant du volet technique, il convient de signaler que la solution informatique de la plateforme de création et d'accompagnement d'entreprises par voie électronique a été finalisée et testée auprès des professionnels de la création (notaires, experts comptables, comptables agréés et avocats) et d'autres acteurs locaux clés comme les chambres de commerce, d'industrie et des services et les centres régionaux d'investissement, et ce dans plusieurs régions du Royaume. A ce titre, des tournées régionales ont été organisées entre mars et avril 2019 dans le but de vulgariser la plateforme et recueillir les remarques des parties concernées dont les professionnels de la création précités.

Enfin, ce projet de création et d'accompagnement des entreprises par voie électronique représente une réelle révolution dans le monde des affaires du moment où toutes les formalités liées à la création des entreprises, aux inscriptions postérieures au registre de commerce et à la publication des documents liés à l'entreprise seront totalement dématérialisées, et le déclarant n'aura plus à se déplacer entre les administrations ou à déposer des copies ou exemplaires. De même, le paiement des taxes et des redevances pour services rendus dues au titre de la création d'entreprises et des dites inscriptions s'effectuera via la même plateforme.



PLATEFORME TAWTIK.MA

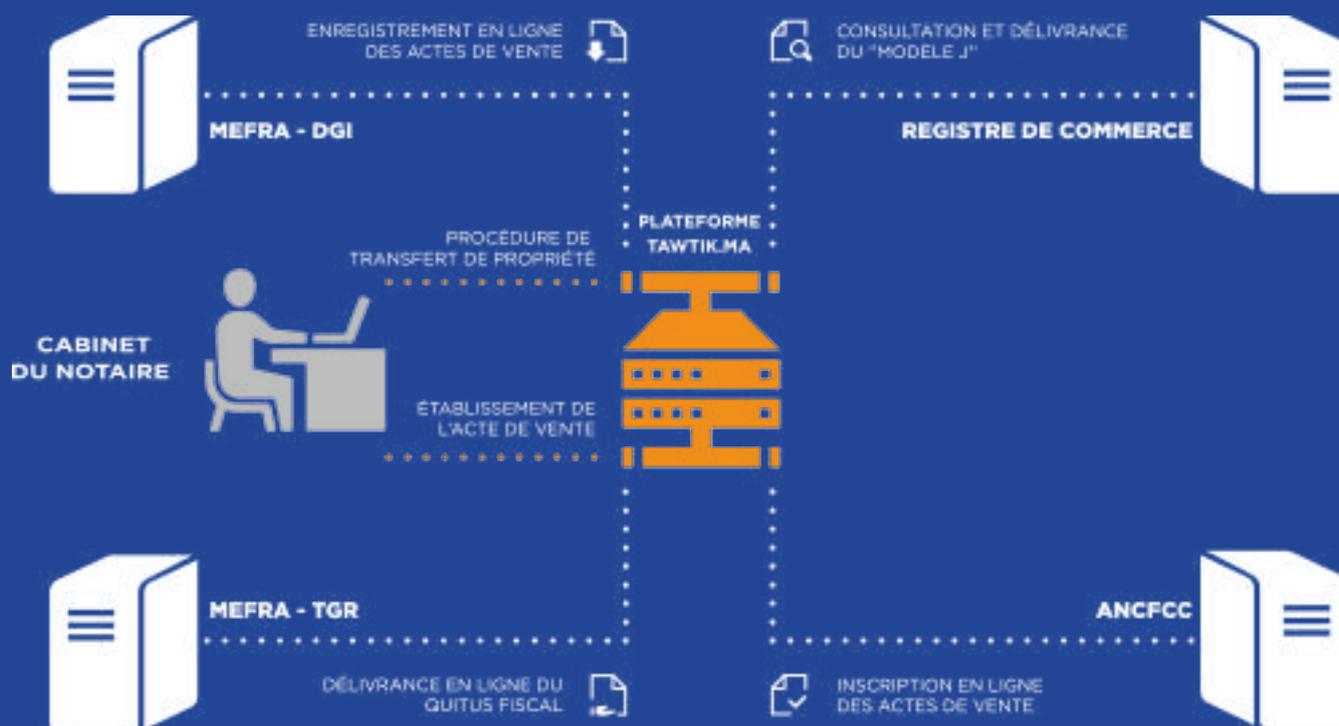
Inscrit dans le plan d'action du CNEA en 2019, le projet TAWTIK est une plateforme électronique développée par le Conseil National de l'Ordre des Notaires du Maroc (CNONM), dans le but d'interconnecter les notaires avec les différentes administrations en relation avec l'acte de transfert de propriété, en vue d'une dématérialisation totale de la procédure de transfert de propriété.

Ainsi, des conventions-cadres de partenariat définissant les modalités d'échange électronique des données ont été signées entre le CNONM et les administrations concernées (Ministère de la Justice, Direction Générale des Impôts, la Trésorerie Générale du Royaume, l'Agence Nationale de la Conservation Foncière de la Cartographie et du Cadastre,...).

Cette plateforme permettra aussi aux notaires d'optimiser et de dématérialiser les processus de gestion administrative et comptable des études notariales.

En effet, il est désormais possible aux notaires d'accomplir les formalités d'enregistrement et d'inscription aux livres fonciers des actes de cession par procédé électronique via la plateforme TAWTIK. Ce qui a permis de :

- Dématérialiser totalement les procédures d'enregistrement et d'inscription des actes notariés ;
- Baisser le délai moyen d'enregistrement et d'inscription des actes de cession ;
- Epargner les notaires de se déplacer aux bureaux d'enregistrement et aux services de la conservation foncière.



RÉSULTATS DU MAROC DANS LE RAPPORT DOING BUSINESS 2020

→→→ Le Maroc a enregistré une progression de **7 places** au classement Doing Business 2020 publié le 24 octobre 2019 par le groupe de la Banque mondiale, pour se hisser au **53^{ème} rang** à l'échelle mondiale parmi 190 pays avec un score de **73,4 sur 100**. Cette avancée marque un progrès significatif dans la réalisation de l'objectif du Maroc consistant à atteindre le top 50 à l'horizon 2021.

En 10 ans, le Maroc a amélioré son classement de **75 places**, passant du 128^{ème} au 53^{ème} rang grâce à plus de 30 réformes entreprises visant l'amélioration du cadre juridique et réglementaires des affaires, la simplification et la digitalisation d'un ensemble de procédures administratives liées au cycle de vie de l'entreprise, ainsi que la création de plateformes électroniques et de guichets uniques.

EVOLUTION DU CLASSEMENT DU MAROC DANS LE RAPPORT DOING BUSINESS



EN 10 ANS : 31 RÉFORMES ET 75 PLACES GAGNÉES

Le Maroc conserve ainsi son leadership en Afrique du Nord devant la Tunisie qui occupe le 78^{ème} rang, l'Égypte le 114^{ème} et l'Algérie le 157^{ème}.

Au niveau du continent africain, le Maroc maintient sa 3^{ème} position derrière l'Île Maurice 13^{ème} et le Rwanda 38^{ème}, et devance le Kenya 56^{ème} et l'Afrique du Sud 84^{ème}.

LES 10 PREMIERS PAYS AFRICAINS DANS LE RAPPORT

DOING BUSINESS 2020

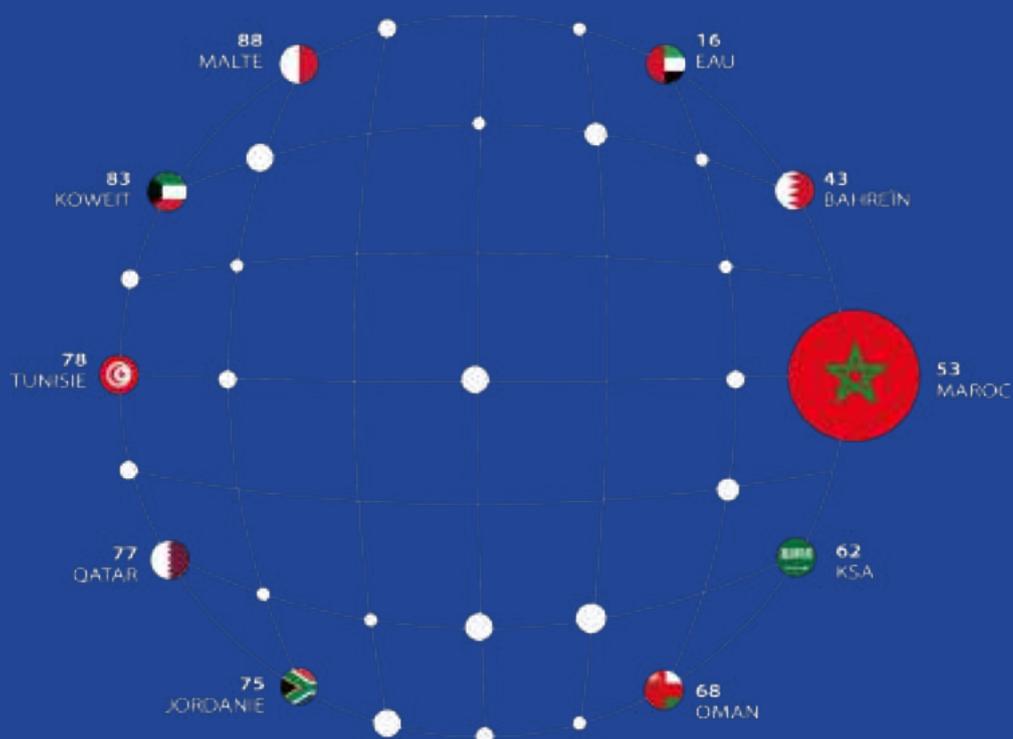


Dans la région de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient (MENA) le Maroc occupe la 3ème position derrière les Emirats Arabes Unis 16ème et le Bahreïn 43ème.

L'Arabie Saoudite occupe le 62ème rang, le Sultanat d'Oman le 68ème rang, la Jordanie le 75ème rang, et le Qatar le 77ème rang (voir illustration du Top 10 MENA ci-après).

LES 10 PREMIERS PAYS DE LA RÉGION MENA DANS LE RAPPORT

DOING BUSINESS 2020

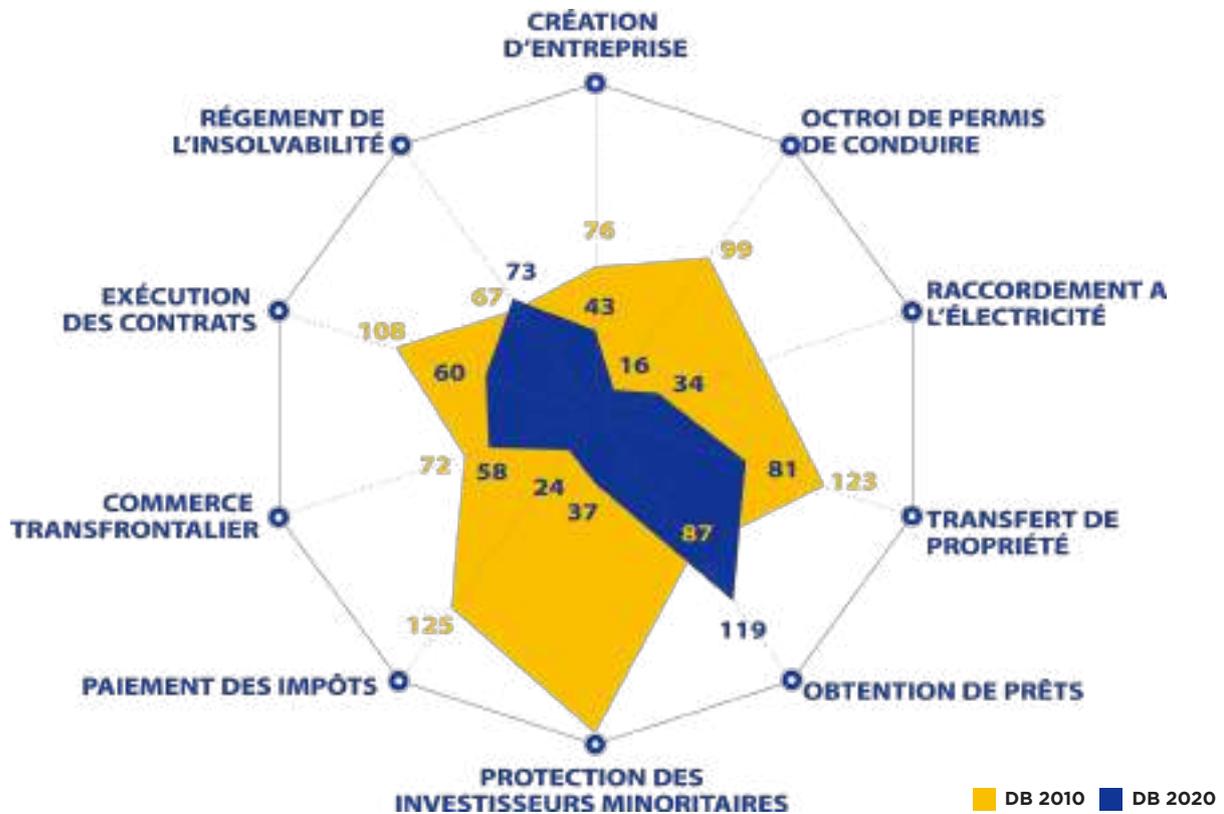


→→→ Le score positif enregistré par le Maroc dans ce nouveau classement est le résultat de l'implémentation d'importantes mesures et réformes liées au monde des affaires, et qui s'inscrivent dans le cadre des travaux du CNEA.

Les réformes comptabilisées cette année 2019 par le rapport Doing Business ont concerné :

- Les réformes de la loi N° 17.95 relative aux sociétés anonymes et de la loi N° 5.96 sur la société à responsabilité limitée. Ces réformes ont permis de renforcer la **protection des investisseurs minoritaires** et d'établir le principe de transparence et de bonne gouvernance fondé sur les normes internationales dans ce domaine. En conséquence, le classement du Maroc dans l'Indice de protection des investisseurs minoritaires est passé de la 64^{ème} place à la **37^{ème} place** ;
- La facilitation du raccordement électrique des entreprises à Casablanca à travers le lancement d'une plateforme électronique, baptisée «e-Raccordement», pour le dépôt et le suivi des demandes de raccordement en moyenne tension et le développement de l'utilisation des postes de transformation préfabriqués. Ces réformes ont eu pour impact l'amélioration du classement du Maroc du 59^{ème} au **34^{ème} place** dans l'indice de **raccordement à l'électricité** ;
- Le lancement d'une nouvelle version de la plateforme électronique CasaUrba 2.0 pour la gestion numérique des permis de construire, facilitant l'obtention du certificat de conformité ce qui a permis au Maroc de se hisser au **16^{ème} rang** mondial dans l'indice **d'obtention des permis de construire** ;
- La mise en place d'un système automatisé permettant d'attribuer les affaires aux juges et de publier des rapports sur les performances des tribunaux, ce qui a facilité **l'exécution des contrats** et a permis au Maroc d'atteindre le **60^{ème} rang** mondial sur cet indicateur ;
- L'accélération des échanges transfrontaliers à travers la mise en place d'un système de paiement électronique des redevances portuaires, la dématérialisation du circuit de dédouanement et l'allongement des heures de fonctionnement du port, ce qui a accéléré les opérations de **commerce transfrontalier** et hissé le Maroc à la **58^{ème}** position mondiale ;
- La réduction du taux d'imposition des sociétés grâce à l'institution d'un barème progressif en matière d'impôt sur les sociétés, qui a permis au Maroc d'atteindre le **24^{ème}** rang mondial dans l'indice sur **le paiement des taxes et impôts**.

RANG DU MAROC PAR INDICATEUR DOING BUSINESS 2020 COMPARÉ A 2010



Pour la prochaine édition du rapport, Doing Business 2021, d'autres réformes susceptibles d'améliorer l'environnement des affaires au Maroc et lui permettre de se hisser parmi les 50 premières économies dans ce classement à l'horizon 2021, seront présentées par le CNEA à l'équipe Doing Business. Parmi ces réformes la mise en place du registre national électronique des sûretés mobilières lancé

le 2 mars 2020, et qui permettra de faciliter l'accès au financement aux entreprises et d'améliorer le classement en retard du Maroc sur l'indice « Obtention de prêts ».



CONFÉRENCE DE PRESSE ET RÉCEPTION

→→→ Le Secrétariat du CNEA a organisé au lendemain de la publication officielle du nouveau classement, le 24 Octobre 2019, une conférence de presse pour présenter en détail les résultats obtenus par le Maroc dans le rapport Doing Business 2020, ainsi que les réformes réalisées et les perspectives d'amélioration pour l'atteinte de l'objectif Top 50 à l'horizon 2021.

Cette rencontre a connu la participation des membres du CNEA et de ses partenaires des secteurs public et privé ayant contribué aux résultats réalisés, des représentants du groupe de la Banque mondiale, de la coopération internationale allemande GIZ ainsi que d'autres bailleurs de fonds en plus des journalistes et médias.

En marge de cette rencontre, une réception a été offerte par le Chef du gouvernement aux participants, en tenant à les féliciter pour le résultat obtenu qui, selon lui, est le fruit du travail collectif et collaboratif, tout en les incitant à déployer davantage d'efforts afin de permettre au Maroc de se hisser parmi les 50 premières économies mondiales dans ce classement.



LE MAROC DANS LES CLASSEMENTS INTERNATIONAUX

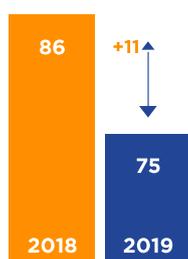
Le Maroc est continuellement évalué et comparé à d'autres pays par plus de 180 rapports internationaux et ce, sur plusieurs domaines, à savoir : capital humain, qualité de vie, tourisme, investissements, commerce international, bonheur, financement, entrepreneuriat, etc. Parmi ces rapports, une cinquantaine est prise en considération par les organismes et investisseurs internationaux pour apprécier la situation économique et l'environnement des affaires des pays.

Le positionnement du Maroc dans les classements publiés en 2019 dans le domaine de l'environnement des affaires est en général satisfaisant. En effet, le Maroc arrive à se classer parmi les pays du premier-tiers au classement mondial dans 13 rapports, parmi

les pays du deuxième-tiers dans 18 rapports, tandis que son classement demeure moins performant en se situant parmi le dernier tiers dans 9 rapports.

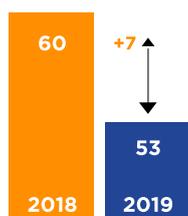
Pourtant, le Maroc arrive à se distinguer en tant que leader dans la région MENA dans les rapports évaluant particulièrement les affaires dans l'industrie agro-alimentaire et la propriété intellectuelle (les brevets et les marques déposés). Il occupe également la première position en Afrique, particulièrement dans les domaines de l'attractivité des investissements pour les franchises et les industries aérospatiales, et se positionne en tant que meilleur hub économique et financier en Afrique à travers la place de Casablanca Finance City.

LE CLASSEMENT DU MAROC DANS LES PRINCIPAUX RAPPORTS PUBLIÉS EN 2019 :



INDEX OF ECONOMIC FREEDOM

Cet indicateur est publié par la **fondation Heritage** et mesure annuellement la liberté économique dans 180 pays par rapport à quatre domaines, à savoir : l'autorité de la loi, la taille du gouvernement, l'efficacité réglementaire et l'ouverture du marché.



DOING BUSINESS

Publié annuellement par le **Groupe de la Banque mondiale**, l'indicateur mesure les performances de 190 pays en termes de facilitation des affaires à travers l'évaluation des législations et des mesures administratives adoptées dans dix domaines en rapport avec la vie des entreprises.



BEST COUNTRIES

Ce classement des meilleurs pays est établi par **US News et World Report** et mesure chaque année la performance globale de 80 pays selon 75 critères tels que l'entrepreneuriat, la citoyenneté, l'ouverture aux affaires, la qualité de vie, l'influence économique, le pouvoir et la richesse culturelle.



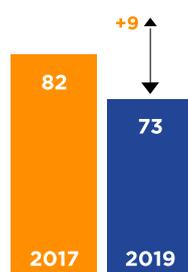
COMPETITIVE INDUSTRIEL PERFORMANCE INDEX

Cet indice est publié par **I'ONUDI** tous les deux ans pour mesurer la performance industrielle de 123 pays et est construit à partir des 4 composantes de la compétitivité industrielle : Le degré d'industrialisation, la capacité d'exportation de produits manufacturés, l'intensité de l'industrialisation et la qualité des exportations.



GLOBAL FINANCIAL CENTERS

Publié semestriellement par **Z/YEN** et **Long Finance**, cet indicateur mesure semestriellement la compétitivité des 102 meilleurs centres financiers au monde et ce à travers les 5 domaines suivants : l'environnement des affaires, le capital humain, l'infrastructure, le secteur financier et la réputation.



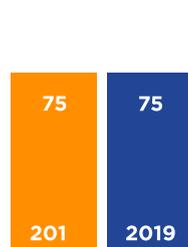
GLOBAL CONNECTEDNESS

Cet indicateur est publié tous les deux ans par **DHL**, groupe spécialisé en transport et logistique, et mesure l'état de la mondialisation dans 169 pays sur la base de l'intensité des flux internationaux, de la répartition géographique des flux et des connexions internationales entre les pays.



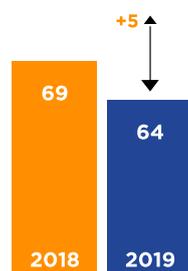
WHERE TO INVEST IN AFRICA

Publié annuellement par le **Groupe financier Rand Merchant Bank**, cet indice mesure les environnements les plus attractifs pour investir en Afrique en se basant sur la croissance économique, la taille du marché et l'environnement des affaires.



COMPÉTITIVITÉ MONDIALE

Publié annuellement par le **Forum Economique Mondial**, ce rapport mesure la compétitivité de 140 pays en s'appuyant sur 12 domaines : institutions, infrastructures, TIC, stabilité macro-économique, santé, compétences, marché de produits, marché du travail, système financier, taille du marché, dynamisme des affaires et capacité d'innovation.



NATION BRANDS

Cet indice est publié annuellement par le **cabinet Brand Finance** et mesure la puissance et la valeur de la marque nationale de 100 pays, calculées selon trois piliers : l'investissement (gouvernance, marché, compétences), la société (qualité de vie, justice, sécurité...) et les Biens et services (gouvernance, marché, tourisme).



THE AFRICA INFRASTRUCTURE DEVELOPMENT

La Banque Africaine de Développement publie annuellement l'indice de développement des infrastructures en Afrique pour mesurer les progrès réalisés dans ce domaine par les pays africains selon les 4 dimensions suivantes : l'électricité ; le transport ; les technologies de l'information et de la communication ; et l'eau et l'assainissement.



PARTICIPATION AUX RENCONTRES **NATIONALES ET INTERNATIONALES**



MISSION D'ETUDE AU CANADA SUR LA GOUVERNANCE DES ENTREPRISES



→→→ Dans le cadre des travaux du CNEA, le Maroc a adopté la loi 20-19 modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes et la loi 21-19 modifiant et complétant la loi 5-96 relative aux sociétés à responsabilité limitée. Ces deux lois ont été publiées au bulletin officiel et entrées en vigueur le 29 Avril 2019.

Ces deux lois ont intégré de nouveaux amendements en matière de gouvernance et de transparence des sociétés, inspirés des bonnes pratiques internationales, notamment celles promues par la Banque mondiale dans le cadre du rapport Doing Business.

Afin d'assurer une bonne mise en œuvre des deux nouvelles lois susmentionnées, une mission d'étude au Canada a été organisée du 16 au 19 Décembre 2019,

avec les différents partenaires ayant participé à leur préparation et à leur rédaction et qui seront en charge de la mise en œuvre des nouvelles dispositions de ce nouveau cadre légal.

Le choix de ce pays est justifié par le fait qu'il présente des similitudes avec le Maroc sur le plan légal et réglementaire en matière de gouvernance des entreprises et que le Canada est classé parmi les 10 premières économies dans le rapport Doing Business sur la thématique en question.

A cet effet, une délégation marocaine multisectorielle, composée de représentants de plusieurs institutions marocaines et d'avocats d'affaires, a pris part à cette mission. Les rencontres avec les responsables des institutions canadiennes ont

porté sur les réformes relatives à la gouvernance et à la transparence des entreprises, et sur les réglementations régissant ce domaine. Il est à signaler que les institutions canadiennes rencontrées comprenaient à la fois des départements ministériels, des autorités de régulation ainsi que des instituts de recherche œuvrant dans le domaine de la gouvernance des entreprises.

La mission a été coordonnée par le secrétariat du CNEA avec l'appui de l'Ambassade du Maroc au Canada.

PARTICIPATION DU SECRETARIAT DU CNEA A LA TROISIEME EDITION DE L'ATELIER TECHNIQUE SUR LE DOING BUSINESS

Le secrétariat du CNEA ont participé à la troisième édition de l'atelier technique du « **Doing Business Technical Deep Dive** » organisé par le Groupe de la Banque mondiale, en partenariat avec l'Autorité fédérale des statistiques et de la compétitivité des Émirats Aabes Unis (FCSA), du 10 au 13 décembre 2019 à Dubaï, sous le thème «Aspiration mondiale vers une croissance des affaires et une prospérité économique».

L'événement a rassemblé lors de cette troisième édition plus de 350 participants représentant environ 45 pays. L'ordre du jour comprenait notamment des :

- **Conférences** animées par des experts internationaux sur l'investissement et l'amélioration du climat des affaires ;
- **Ateliers techniques et workshops** relatifs aux différents indicateurs pris en compte dans le cadre du classement en question ainsi que les évolutions méthodologiques prévues pour les prochaines éditions du rapport ;
- **Tables rondes d'échanges** sur les réformes réalisées par les différents pays dans le cadre du programme Doing Business et des expériences internationales en matière de gouvernance des chantiers de réformes ;
- **Visites sur le terrain** de présentation des réformes entreprises par les Émirats Arabes Unis ;

→ **Rencontres bilatérales** de networking et d'échange entre les délégations participantes.

Cet évènement a permis de s'enquérir des bonnes pratiques internationales en matière de réformes liées à l'environnement des affaires. Les réformes menées par le Maroc ont fait l'objet de nombreux d'exposés et de présentations (raccordement à l'électricité, octroi de permis de construire et transfert de propriété). Il a été question également d'organiser un certain nombre de rencontres bilatérales à la fois avec les responsables de la Banque Mondiale et les représentants de pays participant audit événement.

MISSION D'ETUDE EN ALLEMAGNE ET AUX PAYS BAS SUR LA GESTION DU CONTROLE DES EXPORTATIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du CNEA au titre de l'année 2019, notamment son axe relatif à la simplification des procédures du commerce transfrontalier, le Secrétariat du CNEA a organisé, en collaboration avec PORTNET S.A, et avec le soutien de la Coopération Internationale Allemande -GIZ- un voyage d'études en Allemagne et aux Pays Bas, du 27 janvier au 1er février 2019. Ont pris part à ce déplacement des responsables marocains du secteur public et privé autour du thème : « les meilleures pratiques de gestion coordonnée, harmonisée et dématérialisée du contrôle des exportations et de renforcement du dialogue public privé ».

Cette mission avait pour objectif de sensibiliser les acteurs privés et publics marocains, de leur permettre de s'enquérir des meilleures pratiques de gestion coordonnée, harmonisée et dématérialisée du contrôle des exportations et de renforcer le dialogue public privé pour une meilleure réponse aux aspirations de la communauté des affaires.

Cette mission a été conduite notamment en prévision de l'intégration dans PORTNET, le guichet unique marocain pour le commerce extérieur, des processus de contrôle douaniers et non douaniers à l'export, notamment ceux impliquant l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE) et l'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA).

Le programme de ladite mission a porté notamment sur des entrevues avec des hauts responsables des institutions publiques et privées concernées, ainsi que des visites de terrain des points de passage et de contrôle transfrontaliers allemands et néerlandais.

ATELIER DE PRESENTATION DES AMENDEMENTS DE LA LOI 20-19 ET LA LOI 21-19

Dans le cadre des actions de communication et de vulgarisation des réformes entreprises par le CNEA, le secrétariat du comité avec l'appui de la GIZ a organisé un atelier de sensibilisation et de partage sur les amendements des lois n° 20-19 relative à la société anonyme et n° 21-19 relative à la société à responsabilité limitée avec les parties prenantes et les avocats d'affaires ainsi que les représentants du secteur privé. Cet atelier avait pour objectifs de :

- **Partager** avec l'ensemble des parties prenantes les amendements des lois précitées;
- **Recueillir** les avis des parties prenantes sur ces amendements ;

→ **Discuter** des modalités d'application des amendements introduits par les deux lois. Cet atelier a connu la participation de plus de 50 personnes représentant les différents départements ministériels, l'autorité marocaine des marchés de capitaux (AMMC), Bank Al-Maghrib, la GIZ et la banque mondiale. Il était une occasion pour renforcer davantage le dialogue entre le secteur public et les professionnels du droit des affaires.



ATELIER SUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES COLLECTIVES DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU TRIBUNAL NUMERIQUE

→→→ Dans le cadre de ses activités pour l'année 2019, le secrétariat du CNEA a organisé conjointement avec le Ministère de la Justice et avec l'appui de la Coopération internationale allemande (GIZ) le Mardi 12 novembre 2019 à Casablanca un atelier au sujet de : « La dématérialisation des procédures collectives dans le cadre de la mise en place du tribunal numérique ».

Cette rencontre, animée par des experts belges, a connu la participation de plus de 50 représentants du Ministère de la Justice, des magistrats, des procureurs et des avocats. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en application de l'article 545 de la loi n° 17.73 relative aux procédures des entreprises en difficulté abrogeant et remplaçant la loi n° 15.95 relative au livre V du code de commerce, menée dans le cadre du CNEA et publiée au Bulletin Officiel n°6667 le 23 avril 2018.

Cet atelier a permis d'échanger autour de la conception d'une solution informatique, inspirée de l'expérience pionnière belge en la matière, permettant d'assurer une gestion complètement dématérialisée de la procédure de règlement de l'insolvabilité. La mise en œuvre de cette plateforme contribuera sans aucun doute à assurer une meilleure gouvernance de la procédure de règlement des entreprises en difficulté à travers le renforcement de la transparence et la réduction des délais et du coût de la procédure.

CONFERENCE INTERNATIONALE DE MARRAKECH SUR LA JUSTICE ET L'INVESTISSEMENT : DEFIS ET ENJEUX

→→→ Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Ministère de la Justice a organisé en partenariat avec le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire et la Présidence du Ministère Public les 22 et 23 octobre 2019 à Marrakech la deuxième édition de la Conférence internationale sur la justice consacrée au rôle de la justice dans l'amélioration de l'attractivité de l'environnement des affaires.

Cette conférence a connu la participation de plus de 40 ministres de la Justice des différents pays et d'un grand nombre de hauts responsables des conseils supérieurs de la magistrature et de procureurs ainsi que des acteurs-clés des institutions économiques et financières internationales et des experts spécialisés.

Les participants à ce conclave ont pu débattre, partager et mener des réflexions sur la question primordiale du lien entre la justice et le développement de l'investissement, à travers quatre ateliers thématiques axés sur « la modernisation du système juridique des affaires », « le rôle de la Justice dans l'amélioration de l'environnement des affaires », « les technologies informatiques judiciaires et le climat des affaires » et « les enjeux des groupements régionaux ».

Dans ce cadre, le secrétariat du CNEA a contribué activement à la préparation de cet événement et a animé un panel consacré à la modernisation du système juridique et les exigences de l'investissement en mettant en exergue les efforts menés pour mettre en conformité les systèmes juridiques régissant le droit des affaires avec les normes et les exigences internationales dans un environnement d'affaires en renouveau et en constante évolution. L'accent a été également mis sur l'importance de renforcer le développement des plateformes technologiques pour garantir l'efficacité judiciaire dans le milieu des affaires, renforcer la transparence des services au profit des justiciables et assurer la célérité dans l'exécution des contrats.



PARTICIPATION A L'UNIVERSITE D'ETE DE LA CGEM



→→→ Le secrétariat du CNEA a pris part, pour la première fois, aux travaux de la 2ème Université d'Été organisée par la CGEM les 13 et 14 septembre 2019. Tenu sous le thème « L'entrepreneuriat: Axe central de notre modèle de développement », cet événement a connu la participation de plusieurs personnalités politiques et économiques nationales et internationales et plus de 2.000 entrepreneurs, universitaires et étudiants.

Ce rendez-vous a permis aux différents intervenants du monde économique, académique, social et politique de discuter et débattre autour du rôle de l'entrepreneuriat dans le modèle de développement du Maroc lors des différents séances plénières et des panels thématiques : Les facteurs de compétitivité, les secteurs prioritaires, le climat des affaires, l'écosystème entrepreneurial, l'innovation, les accords de libre-échange, le Code du travail, etc.

Compte tenu du rôle important du CNEA dans l'amélioration de l'environnement des affaires au Maroc, et en tant que principale plateforme nationale de dialogue public-privé dans ce domaine, son coordonnateur a participé au panel consacré aux résultats du Maroc dans le rapport Doing Business, publié annuellement par le groupe de la Banque mondiale, ainsi qu'aux mesures entreprises et leur impact sur la vie de l'entreprise et l'attraction des investissements étrangers.

Dirigé par la présidente de la commission juridique de la CGEM, ce panel comprenait aussi parmi ses participants, les représentants de l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPPLC), de la Banque Africaine de développement (BAD), de la Société Financière Internationale (IFC), du Conseil National des Entreprises de la CGEM et de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises (ISCAE). →→→

Les discussions ont porté essentiellement sur :

- Le rôle du CNEA dans l'identification, la proposition et la coordination des réformes et mesures ayant notamment pour but de promouvoir et améliorer l'environnement des affaires en général ainsi que le classement du Maroc dans le Doing Business en particulier ;
 - Les efforts consentis par l'INPPLC dans le cadre de la lutte contre la corruption, et la démarche adoptée par l'instance à cette fin ;
 - Les missions de la BAD et de la SFI dans l'accompagnement et la proposition de solutions d'investissements, et leurs rôles respectifs dans la coordination des actions menées pour faire face aux défis d'ampleur régionale ou mondiale ;
 - La perception du secteur privé et du monde académique des réformes réalisées sur le terrain et les attentes actuelles des entreprises. Principaux constats et recommandations du panel :
- Le classement du Maroc dans le Doing Business est certes important mais il va falloir accorder plus d'importance au développement du secteur privé marocain ;
 - Le Maroc a besoin de réformes lourdes et à fort impact pour lutter contre la corruption parmi lesquelles la généralisation de la dématérialisation des procédures administratives ;
 - La nécessité de renforcer le dialogue public-privé pour plus d'impact et d'efficacité.

ATELIERS REGIONAUX SUR LA MODERNISATION DES TRIBUNAUX

Dans le cadre du chantier de modernisation et d'automatisation des tribunaux de commerce au Maroc, le Ministère de la justice a organisé, en collaboration avec le CNEA et avec le soutien de la Coopération technique allemande GIZ, des ateliers régionaux de formation au profit des professionnels de la justice, des avocats, des magistrats et des greffiers sur l'utilisation de la plateforme électronique d'échange entre les Tribunaux et les avocats

« portailavocat.justice.gov.ma » mise en place par le Ministère.

Cette plateforme permet aux avocats de créer des bureaux virtuels et de bénéficier en ligne de plusieurs services dont notamment le dépôt électronique des requêtes au tribunal, la signification par voie électronique du défendeur, le paiement électronique des taxes judiciaires et le dépôt des mémoires et documents auprès du tribunal.

LIENS TISSES AVEC MILIEU ACADEMIQUE

Animation d'un séminaire à l'École Nationale Supérieure de l'Administration de Rabat

Dans le cadre de l'ouverture du CNEA sur le monde de la recherche en management public, le secrétariat du comité a animé le 24 Décembre 2019 un séminaire, au profit des étudiants de l'école nationale supérieure de l'administration (ENSA), portant sur les principaux déterminants de l'attractivité de l'économie marocaine et les avancées réalisées par le Maroc en matière du climat des affaires.

Cette ouverture permet de sensibiliser les futurs managers de l'administration marocaine de l'importance des réformes menées en faveur du secteur privé et de les tenir au courant des actions entreprises par le gouvernement en la matière.

Ce séminaire est le deuxième organisé par le secrétariat du CNEA au profit de l'ENSA, après celui organisé en 2018.

Participation à une journée scientifique à l'École Nationale des Sciences Appliquées de Khouribga sur le thème de « L'entrepreneuriat au Maroc : Défis et enjeux pour les jeunes entrepreneurs »

Cette journée, s'inscrivant dans le cadre de

l'ouverture de l'école sur son environnement socio-économique, a été consacrée à des échanges autour de certains aspects liés à l'entrepreneuriat et l'environnement des affaires au Maroc. L'objectif de la journée vise l'incitation des jeunes ingénieurs de l'école à s'ouvrir sur le monde des affaires. Il s'agit notamment de les sensibiliser sur les défis et enjeux de l'acte entrepreneurial.

Les conférenciers ont abordé notamment la question de l'évolution de l'environnement des affaires au Maroc, les relations entre les acteurs influençant l'environnement de l'entrepreneuriat, les principales contraintes liées à l'entrepreneuriat, la digitalisation au service de l'entrepreneuriat ainsi que les opportunités d'affaires pour les porteurs de projets dans la région Beni Mellal-Khénifra.

Le représentant du CNEA a présenté, lors de cette rencontre, le contexte général des affaires au Maroc et a donné un aperçu sur le Comité, sa composition, son fonctionnement, les domaines d'intervention ainsi que les principales réalisations ayant marqué les dix dernières années.

L'accent a été mis aussi sur le dialogue entre le secteur public et le secteur privé et les perspectives de son amélioration et sa consolidation.

CERTIFICATION DES MEMBRES DU SECRETARIAT DU CNEA

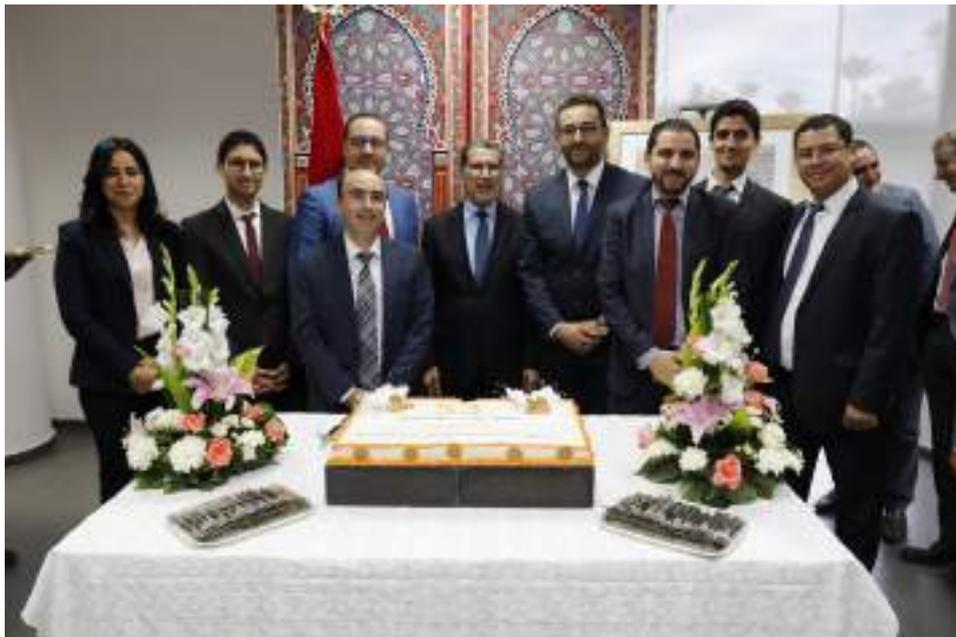
Dans le cadre du développement des capacités du secrétariat du CNEA en matière de approches et outils de collaboration et de co-création des réformes, les membres du secrétariat ont suivi une formation pratique sur le leadership collectif et la collaboration entre les parties prenantes.

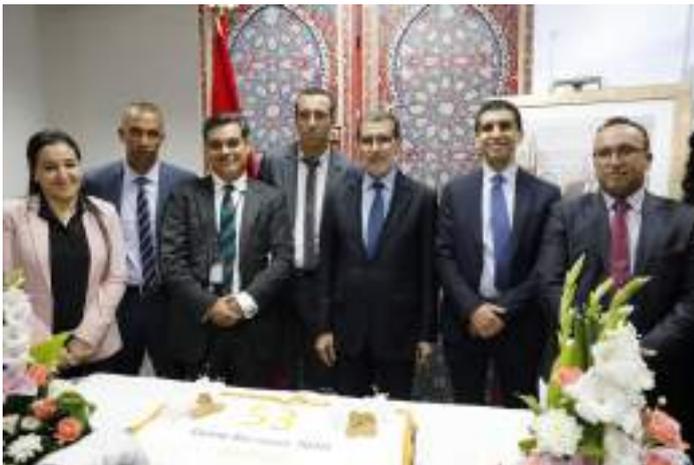
L'objectif est de renforcer les compétences du secrétariat en termes de leadership collectif et de travail collaboratif afin de catalyser l'engagement de nos partenaires et des autres acteurs autour des réformes relatives à amélioration du climat des affaires au Maroc. Il s'agit d'une approche innovante et pratique, développé par l'Institut allemand « Collective Leadership Institute » (CLI), permettant de mettre en œuvre des processus d'engagement des parties prenantes concernées, et de les faire évoluer vers une meilleure collaboration et co-création des réformes.

La méthodologie proposée est basée sur la boussole de leadership collectif ainsi que le modèle de changement dialogique.

Les membres du secrétariat ont eu également l'occasion, lors des ateliers pratiques, de mettre en application les instruments et outils étudiés dans le cadre du travail du comité. Après avoir réussi les 3 modules de la formation programmés, les membres du secrétariat du CNEA ont été certifiés par CLI en tant que « Spécialistes en leadership collectif ».

CÉRÉMONIE DE CÉLÉBRATION DES RÉSULTATS DU MAROC DANS LE RAPPORT DOING BUSINESS 2020







Secrétariat du CNEA

Avenue Allal El Fassi, Madinat Al Irfane
Hay Riad - Rabat - Royaume du Maroc

+212 5 37 21 38 38

+212 5 37 73 35 01

cnea@cg.gov.ma

www.cnea.ma

